



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 100

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : INTERVENTION DE L'ANIMATEUR SPORTIF – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CENON SUR VIENNE -

Il est rappelé aux membres que par délibération du 4 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition de l'animateur sportif à la commune de CENON SUR VIENNE à raison de 4h40 par semaine.

Cette convention arrivant à échéance le 31 août 2021, il convient de renouveler cette convention à compter du 1er septembre 2021 pour une durée d'un an.

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Il est donc proposé au conseil municipal de **signer une nouvelle convention telle que jointe à la présente**, à compter du **1er septembre 2021** avec la **COMMUNE de CENON SUR VIENNE** pour 4H40 hebdomadaires, pour une durée d'un an.

VU l'avis favorable du Comité Technique du 19 mai 2021,

Considérant la demande de la commune de Cenon sur Vienne,
Considérant l'accord de l'agent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-accepte de signer une nouvelle convention de mise à disposition de l'agent avec la commune de CENON SUR VIENNE à compter du 1er septembre 2021, telle que jointe en annexe;

-autorise M le Maire à la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

